



BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2026



☎ 05.59.39.81.92
Mail : contact@mairie-estos.com
Site Estos : <http://estos.fr>

LE MOT DU MAIRE

Permettez-moi tout d'abord, de vous présenter, en mon nom et au nom de toute l'équipe municipale, mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour cette année 2026.

Une année que nous vous souhaitons pleine de dynamisme et d'enthousiasme, à l'approche des élections municipales prévues le 15 et 22 mars.

Par conséquent puisqu'on est entré en période électorale, pour ce dernier bulletin municipal concernant ce mandat, je vais donc essayer de faire le point sur l'avancement des travaux en cours sans parler des futurs projets.

Enfin, j'en profite donc pour saluer à nouveau l'engagement de nos associations qui continuent sans relâche à maintenir et à amplifier la dynamique de notre commune.

TRAVAUX REALISES EN 2025 SUR LA COMMUNE :

• Aménagement de la rue Béro Bisto :

Les travaux de réfection de la rue Béro Bisto sont presque terminés.

Tout d'abord, je tenais à remercier l'ensemble des riverains pour leur patience suite à la gêne créée par les travaux mais aussi l'entreprise LABORDE qui a su trouver à chaque fois des compromis afin de minimiser les dérangements occasionnés pour les riverains.

Dans l'idée de ce qui a été mis en œuvre pour la rue de la Sablière, des plantations ont été intégrées au niveau des terre-pleins afin d'apporter un peu de couleur et de verdure au travers de ces zones très minéralisées.

La réfection de cette rue représente le 3° gros chantier réalisé durant ce mandat, après l'élargissement et la réfection du Chemin des Moulins puis la réfection de la rue de la Sablière.



• Fin des travaux pour l'éclairage public :

Avec l'abaissement de l'intensité des lampadaires sur la RD9, les travaux d'éclairage public sont maintenant quasi terminés. Ce ne sont pas moins de 168 lampadaires qui ont été modifiés soit :

- par l'installation de nouveaux luminaires LED,
- par la pose d'ampoules LED,
- par l'abaissement de l'intensité des LEDs sur la RD9.
- par arrêt de l'éclairage de 23 heures au lendemain 6 heures.

Au final, ces travaux ont contribué à :

- diminuer la quantité d'énergie: pour le mois de septembre 2025, par exemple la consommation a été réduite **de plus de 3 fois** et par conséquent cela a généré une économie sur la facture **de 312 €** par rapport au même mois en 2024.

- diminuer **la pollution lumineuse** : Ce phénomène correspond à l'impact de la lumière artificielle sur la qualité du ciel nocturne altérant les cycles biologiques des espèces animales ou végétales.

Comparatif consommations entre les mois de septembre 2024 et 2025

Emplacement des armoires de puissance	Conso 2024 en KWh	Conso 2025 en KWh	Rapport conso:2024/2025	Coût mensuel 2024	Coût mensuel 2025
Rue du Sanguinet	572,00	44,00	13,00	135,37	59,98
Chemin de Prats		93,00			48,73
Place Jéliotte	611,00	440,00	1,39	158,98	154,69
Jardins d'Estos	1 336,00	246,00	5,43	344,65	175,38
Chemin Foncegrive	382,00	35,00	10,91	104,1	49,58
Rue du Sathoulet	1 344,00	598,00	2,25	122,82	256,02
Camí du Junqua	510,00	60,00	8,50	122,03	58,55
Chemin des Moulins	1 129,00	351,00	3,22	317,14	189,5
Total	5 884,00	1 867,00	3,15	1 305,09	992,43

Le Conseil Municipal a bien pris en compte certaines demandes qui souhaitent prolonger le temps d'éclairage le soir ou de rallumer l'éclairage à certaines heures.

Il n'est pas souhaitable d'adapter l'éclairage au cas par cas au vu des enjeux que représente l'extinction des lampadaires tant pour la sauvegarde de la planète que pour les économies que cela génère.

- **Réparation de la baie vitrée de la salle des fêtes :**

Des cambrioleurs se sont introduits par effraction à 48 heures d'intervalle dans l'église et dans la salle des fêtes.

Heureusement, il n'y a pas eu vol à l'intérieur de l'église, (les cambrioleurs ont certainement été dérangés, durant leur méfait).

Concernant la salle des fêtes là non plus pas de vol mais les réparations de la baie vitrée ont été conséquentes (montant de 4910 €).



J'en profite pour rappeler à chacun d'entre vous d'être vigilant et de ne pas hésiter à signaler à la mairie ou à la gendarmerie si vous constatez certaines choses qui vous interpellent mais aussi de jeter un œil sur les biens lorsque vous avez connaissance qu'un de vos voisins est absent.

- **Rénovation de la toiture de la salle des fêtes :**

Le toit de la salle des fêtes était recouvert de mousse. Il était temps de faire quelque chose...

Une entreprise a retiré toute la mousse puis repeint la toiture avec un produit hydrofuge coloré. La toiture a une toute autre allure maintenant...

Avant



Après travaux



- **Plantations haie d'arbustes près de la halle et à la sortie ESTOS, côté LEDEUX:**



Une haie d'arbustes a été plantée au Nord-Ouest de la halle pour protéger des courants d'air, par mauvais temps.

Cela rendra cet espace plus agréable, lors des marchés le mardi soir, en particulier.

Cette haie devra être certainement complétée pour mieux couper le vent.

- **Elagage des arbres le long de la RD9 :**

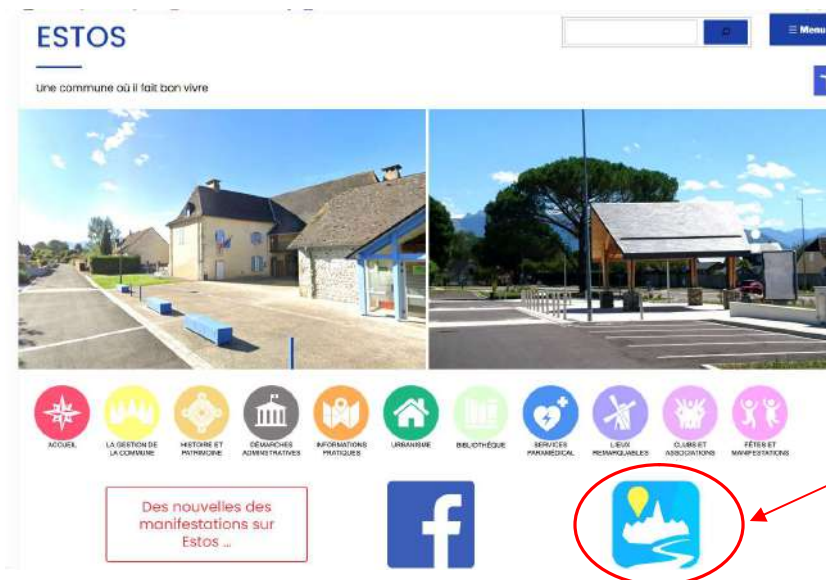
Le programme d'élagage des arbres, va se poursuivre, reste maintenant à élaguer la rangée de charmes, entre la rue de la Sablière et la rue du Cerisier, le long de la RD9.

Les employés communaux essayeront d'intervenir, cette année, si possible.



QUELQUES INFORMATIONS PELLE MELE :

- **RAPPEL de la mise à jour du SITE INTERNET pour la commune:**



Si vous entrez sur le moteur de recherche ESTOS (<https://estos.fr>), vous tomberez sur cette page:

Le site internet de la commune est mis à jour régulièrement.

Vous trouverez toutes les dernières informations sur la commune mais aussi sur les villages environnants grâce à **INTRAMUROS** (Pour cela, il faut cliquer sur le lien cerclé).

- **Informations PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :**

Dans le cadre du PLUi, les **20 terrains** proposés par la commune ont été acceptés, après l'enquête publique.

Les différentes étapes d'élaboration sont maintenant terminées, les services de la Préfecture ayant donné un avis favorable au PLUi dans son ensemble.

Reste maintenant, au Conseil Communautaire à se prononcer sur ce projet. Ce qui devrait être fait lors d'un prochain conseil en février.

Si vous souhaitez vous informer plus précisément, vous pouvez passer par le lien sur le site de la commune mais vous pourrez y accéder également en passant par ce lien :

<https://www.hautbearn.fr/vivre-habiter/urbanisme/elaboration-du-plui-du-haut-bearn>



• POINT RECENSEMENT POPULATION :

Les grandes affiches mises en place depuis quelque temps dans les sucettes vous informent que la commune est concernée par le **RECENSEMENT DE LA POPULATION** qui aura lieu du **15 JANVIER au 14 FEVRIER 2026**.

Ce recensement est très important pour la commune.

En effet, de cette démarche dépend le calcul de la population de référence, mise à jour et diffusée chaque année en décembre puis prise en compte pour déterminer la participation de l'État au budget, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements: âge, diplômes, nombre de pièces.

Madame DESCHAMPS est en train d'assurer la collecte des données auprès des habitants. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

Pour rappel, se faire recenser est une obligation.

Dans le cas d'un refus ou de réponses sciemment inexactes, vous pouvez être sanctionnés.

Vous pouvez aussi répondre sur Internet : il s'agit de la manière la plus simple de se faire recenser.

Dans ce cas, l'agent recenseur vous remettra une notice sur laquelle figurent vos identifiants de connexion au site "**Le-recensement-et-moi.fr**"



• Rappel recensement pour la journée défense et citoyenne (JDC) :



Qui doit se faire recenser ?

- Les jeunes de nationalité française, âgés de 16 ans, à la Mairie de leur domicile.
- Les binationaux doivent présenter un passeport étranger ou une carte d'identité étrangère pour justifier de la double nationalité.
- Les personnes ayant obtenu la nationalité française entre 16 et 25 ans.

Comment se faire recenser ?

Vous aurez besoin des 4 documents, ci-dessous :

1- Formulaire CERFA à compléter

2- Copie de la Carte d'identité

3- Copie du livret de famille

4- Justificatif de domicile

- On est recensé quand la mairie fournit un certificat temporaire.

- La Mairie transmet les recensements par trimestre (janvier-avril-juillet-octobre).
- Pas de duplicata possible.

- Il faut créer un compte sur majdc.fr « espace jeune » pour suivre votre dossier.

- Le délai de convocation varie entre 8 à 12 mois, après le recensement.

Il n'y a pas de convocation immédiate. Pensez donc à inscrire vos enfants assez tôt car ils auront besoin de ces documents pour diverses inscriptions.

• Réforme électorale lors des élections municipales:



Le 15 et 22 mars 2025 auront lieu l'élection des conseillers municipaux à 2 tours.

La [loi du 21 mai 2025](#) étend le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1000 habitants qui représentent tout de même 70% des communes françaises.

Cette évolution sera effective à partir des élections municipales de mars 2026.

Elle répond à trois objectifs:

- **harmoniser les modes de scrutin** entre les communes de moins de 1 000 habitants et les autres;
- **renforcer la parité.** Dans les communes de moins de 1 000 habitants (les conseils municipaux ne comptent que 37,6% de femmes).
- répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant **la cohésion des équipes municipales.** Dans ces communes, le nombre de candidats aux élections municipales baisse et les démissions en cours de mandat augmentent.

Ce qui reste identique :

- L'élection des conseillers municipaux se fait au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours (le 15 et 22 Mars 2026).

Ce qui va changer:

Élections municipales 2026 : Les dates clés à avoir en tête	
Étapes	Dates/ Délai
🛑 Début de la période préélectorale (communication encadrée)	1er septembre 2025
🗳️ Inscriptions sur les listes électorales	Jusqu'au 6 février 2026 (dérogation possible jusqu'au 5 mars - 31 décembre 2025 en Nouvelle-Calédonie)
📄 Dépôt des candidatures	Environ entre le 9 et le 26 février 2026 (arrêtés préfectoraux)
🗳️ 1er tour	Dimanche 15 mars 2026
🗳️ 2 ^e tour (si nécessaire)	Dimanche 22 mars 2026
🏛️ Installation du conseil municipal et élection du maire	Dès le 20-22 mars (1 tour) ou 27-29 mars (2 tours)

Hier, un scrutin majoritaire plurinominal :

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire **la possibilité de rayer le nom de certains candidats** et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

Aujourd'hui, un scrutin de liste paritaire proportionnel :

Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme.

Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et **la suppression du panachage.**

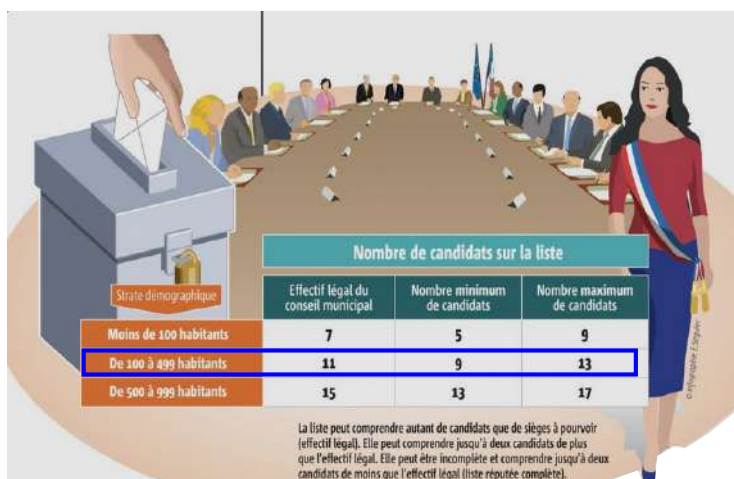
Il ne sera donc plus possible d'ajouter ou de supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible, lors du vote.

Des dérogations pour tenir compte des spécificités des communes de moins de 1000 habitants

Afin de faciliter la constitution des listes dans ces communes, la loi a prévu **une exception pour les listes candidates**. En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus 2 candidats supplémentaires.

Par exception, dans les communes de moins de 1000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.

Pour ESTOS	De 100 à 499 habitants.
Effectif légal du conseil municipal	11 conseillers
Nombre de candidats par liste paritaire	Au minimum 9 candidats et au maximum 13 candidats



Dans le cas d'une liste avec 13 candidats, les 2 derniers candidats sur cette liste seront suppléants et ne pourront être intégrés au conseil que lors d'une démission de l'un des 11 candidats élus.

Pour plus de renseignements, voici le lien utile:

<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/municipales-2026-mode-de-scrutin-change-pour-communes-de-moins-de-1-000-habitants>

• Repas des aînés :

Le repas des aînés aura lieu **le 24 janvier**. Il est réservé au **plus de 65 ans**. Nous espérons que vous serez nombreux à y participer et à passer un bon moment de convivialité. Des invitations vous ont été adressées.

• Informations sur la desserte des navettes périurbaines :

Dans le cadre de la mobilité, le service des navettes est toujours maintenu par la CCHB, entre OLORON et Lédeux.

Il est peut être utile de rappeler les horaires. Ils sont affichés sous les 2 abris bus, au niveau des arrêts de Prats et de Béro Bisto.

Vous pourrez aussi retrouver l'ensemble des horaires des navettes sur le site de notre commune.

RAPPEL DES HORAIRES NAVETTES OLORON - LEDEUX- OLORON.

Départs et retours ESTOS/OLORON, depuis Prats :

ALLER		Du lundi au jeudi (Leclerc)				Vendredi (marché)		
	ESTOS Prats	8h32	10h23	14h32	16h28	7h02	8h48	10h33
	OLORON Fleming	8h38	10h28	14h38	16h33			
	OLORON Gambetta					7h07	8h52	10h37

RETOUR		Du lundi au jeudi (Leclerc)				Vendredi (marché)		
	OLORON Fleming		10h02		16h02			
	OLORON Notre-Dame					8h37	10h22	
	ESTOS Prats		10h17		16h22	8h42	10h27	

Départs et retours ESTOS/OLORON, depuis Béro-Bisto :

ALLER		Du lundi au jeudi (Leclerc)				Vendredi (marché)		
	ESTOS Béro-Bisto	8h34	10h24	14h34	16h29	7h04	8h49	10h34
	OLORON Fleming	8h38	10h28	14h38	16h33			
	OLORON Gambetta					7h07	8h52	10h37
RETOUR		Du lundi au jeudi (Leclerc)				Vendredi (marché)		
	OLORON Fleming		10h02		16h02			
	OLORON Notre-Dame					8h37	10h22	
	ESTOS Béro-Bisto		10h16		16h21	8h41	10h26	

Pour le retour depuis Oloron Fleming, prendre la navette D destination OOLORON Gare. Depuis cet endroit, elle repart sur LEDEUIX. **Pas besoin de descendre de la navette à la gare lors du retour**, le circuit D est terminé, la navette enchaîne sur le circuit A. Vous n'avez qu'à vous laisser transporter vers Estos. Pensez tout de même à descendre au bon arrêt !

Une fois sur Oloron, vous pouvez ensuite prendre les correspondances sur OOLORON à la Gare d'Oloron.

• Des ateliers numériques et d'animation :

Une quinzaine d'Estosiens ont participé en 2025 à différents ateliers, après s'être inscrits à la mairie.

Divers ateliers ont eu lieu tout au long de l'année 2025 : en collaboration avec

☛ Stage de l'ASEPT :

- un atelier numérique durant 6 semaines à raison de 2 h/semaine
- un atelier yoga du rire : 8 séances de 1 h 30
- un escape game sur le sommeil
- un atelier nutrition durant 10 séances de 2 h ; il s'est terminé par une auberge à l'espagnole dans la salle des fêtes : ce fut un moment de convivialité.
- Ces divers ateliers ont regroupé entre 10 et 12 Estosiens.

☛ LA FIBRE 64 :

- Du 30 avril au 21 mai : diverses infos sur l'ordinateur: création vidéo à partir de photos – intérêt et manipulation de Doctolib – Les Fake news etc...

• TELEPHONIE FIXE : Fin du réseau CUIVRE.

- **Rappel** : le 31 janvier 2027, fermeture technique du réseau cuivre.

Toutes les habitations devront être équipées avec la fibre. (Plus de fil en cuivre). Même si vous ne souhaitez conserver que la ligne téléphonique, il faudra passer à la fibre.

Bon à savoir :

- Certains opérateurs proposent des forfaits, téléphone seul. Vous pourrez garder votre numéro de téléphone, bien sûr.
- Le passage à la fibre est **totalement gratuit**. Il faut simplement en faire la demande auprès de votre opérateur qui mandatera un technicien pour vous raccorder au répartiteur le plus proche.
- 100% des habitations sont raccordables à la fibre sur la commune d'Estos, dès maintenant.



- **Systèmes utilisant les liaisons hertziennes : Fin du réseau pour les téléphones PORTABLES utilisant encore les réseaux 2G puis 3G.**



Les opérateurs de télécommunication prévoient d'éteindre les deux réseaux 2G et 3G définitivement dans les années à venir entre 2026 et 2029.

Les opérateurs ont annoncé la fermeture de ces deux réseaux mobiles dès 2022.

Réseau 2G :

Le chantier est déjà bien engagé :

- Cette fin de **l'année 2025**, **Orange** a déjà suspendu son réseau 2G,
- et
- sera suivi, **fin 2026** par **Bouygues et SFR**.

Réseau 3G :

Entre 2028 et 2029 : tous les réseaux 3G seront supprimés.

Important

La fermeture à venir des réseaux 2G et 3G pourrait avoir des conséquences sur plusieurs services qui dépendent encore de ces réseaux comme :

- Les appareils de téléassistance des personnes dépendantes et isolées,
- les ascenseurs de logements,
- des dispositifs d'alarmes connectées.
- Certains anciens modèles de téléphones mobiles uniquement compatibles 2G ne pourront plus passer, ni recevoir d'appels et de SMS, y compris les appels d'urgence. Si vous utilisez encore un mobile utilisant le 2G, il est nécessaire d'en changer rapidement pour un modèle pouvant utiliser les réseaux 4G ou 5G.

- **Transfert de la compétence eau:**

La loi du 11 avril 2025, visant à assouplir la gestion des compétences "eau" et "assainissement", en revenant sur le caractère obligatoire du transfert des compétences aux communautés de communes a été promulguée.

La création d'un syndicat intercommunal (eau assainissement) à la "bonne échelle" est maintenue mais sans obligation pour la commune d'y adhérer.

Par conséquent, la Communauté des Communes du Haut Béarn est en train de mettre en place un nouveau syndicat intercommunal sur la base de l'adhésion volontaire de chaque collectivité.

Ce syndicat aura la compétence pour la gestion de l'eau et de l'assainissement. Une collectivité pourra donner indifféremment la compétence pour l'eau ou pour l'assainissement ou pour les deux services.

Par vote du 19 septembre 2025, la commune d'Estos s'est donc prononcée pour maintenir la compétence assainissement au syndicat du SIA de l'Escou. Faut-il rappeler que le syndicat du SIA de l'Escou regroupe les 3 communes : Précilhon, Goes et Estos.

Par contre, le Conseil Municipal souhaite étudier la possibilité d'intégrer ce nouveau syndicat concernant la compétence pour l'eau. Le syndicat AEP-ELV regroupe les 6 communes : Lucq de Béarn (quelques maisons), Saucède, Poey d'Oloron, Verdets, Ledeuix et Estos.



En effet pour l'eau, les schémas directeurs réalisés 2007 et 2016 ont démontré qu'il était nécessaire de réaliser de gros travaux sur l'ensemble du réseau long de 68 km. Ces rapports montrent que les montants engagés seraient difficilement supportables et qui plus est, avec très peu d'espoir d'obtenir des subventions de l'Agence de l'eau "Adour Garonne", probablement.

La commune fait donc partie d'un groupe de travail qui doit mener une réflexion sur l'écriture des statuts de ce nouveau syndicat. La procédure de transfert des compétences n'est pas simple et n'interviendra au mieux que dans le courant de l'année 2026.

D'autre part, il faut savoir que ce nouveau syndicat jugé "à la bonne taille" (taille de l'intercommunalité) par les autorités pourra quant à lui bénéficier des aides de l'Etat, prioritairement.

A ce jour, entre 20 et 25 collectivités sur les 48 communes que comprend la CCHB ont répondu favorablement pour étudier la possibilité de transférer cette compétence pour l'eau vers ce nouveau syndicat. La création de ce nouveau syndicat se fera avec l'appui du bureau d'étude KPMG.

Toutefois, ce n'est qu'à la suite de cette réflexion, lorsque les statuts seront totalement rédigés puis validés par les services Préfectoraux que la commune pourra se déterminer définitivement sur le transfert (ou pas) de la compétence.

• Plan de Sauvegarde communal (PCS):



A la demande de Madame la Sous Préfète, toutes les communes ont dû mettre à jour leur PCS. Le dépôt des dossiers devait se faire pour le mois de septembre 2025.

Mais qu'est ce que le PCS?

Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors d'événements majeurs : Tempêtes, inondations, tremblements de terre, accidents sur la RD9 lors du transport de matières dangereuses...

Il prévoit en particulier :

- Le regroupement de l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population,
- Les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes (au regard des risques connus),
- L'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- Le recensement des moyens disponibles.

• - Monument aux morts :

Un partenariat avec le service départemental de l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre tendant à valoriser et à renforcer l'intérêt patrimonial du monument aux morts de la commune a été mis en place.

Une subvention de 593 euros vient d'être attribuée par la direction générale de l'ONaCVG à l'effet de rénovation de ce monument.

Les travaux devraient être programmés en début d'année 2026.



- **Convention avec le centre avec l'EVS Notre-Dame, antenne du centre "La Haut".**

LA HAUT
ASSOCIATION

EVS NOTRE DAME
UN ESPACE QUI N'ATTEND QUE VOS ENVIES ET IDEES...

ATELIERS CUISINE - ATELIERS TAPISSERIE - SOUS-MÈME
EN VADROUILLE - ATELIERS COUTURE
PETITES MAINS CRÉATIVES - CAFE PARENTS ADOS
TAPISSE LE CARTON - ACCUEIL JEUNES

EN JANVIER...

OLORON

DANCE
Jeudi 15 janvier
20h00
"MALDONNE"

Portée par l'envie de rebattre les cartes de la condition féminine, puisqu'il y a eu maldonne, Leila Ka nous entraîne dans une pièce de groupe percutante. Cinq femmes s'habillent avec une multitude de robes colorées. Des robes de tous les jours, de soirée, ajustées ou trop grandes. Des robes qui volent, brillent, tournent, tandis que les corps vibrent et se soulèvent.
Infos tarifs et réservations
<https://www.jeliotte.kautbois.fr/abonnement-billetiere>
05 59 39 98 68

COMITE DE QUARTIER NOTRE DAME OLORON
PROCHAINE REUNION
LUNDI 05 JANVIER
20H00
EVS NOTRE DAME
Salle n° 3
comitedequartiernotredame44400@gmail.com

Accueil EVS
lundi mardi et jeudi
9h-12h / 14h-17h30
mercredi
9h-12h / 14h-17h
vendredi
9h-12h
4 Bis, Rue de Séguen
64400 Oloron Sainte-Marie
accueil-evsnotredame@gmail.com
05 59 39 30 42

EVS Notre Dame
TROC Vêtements
salle n°2
en cours d'aménagement
OUVREMENT
courant 2026
MARDI 27 JANVIER
17H30
REUNION D'INFORMATIONS
En prévision de l'ouverture du TROC VÊTEMENTS à l'EVS nous organisons un temps de réflexion pour mettre en place ce nouveau projet !!
Nos adhérents et bénévoles ont rendez-vous à l'Espace Jeunes.

ATELIERS CUISINE
confiture et recettes légères au programme

Activités EVS

EN VADROUILLE
Journée SOLDES à PAU
c'est parti pour la 2ème démarque

TOURNOI DES SENIORS
Après midi récréatif et surprenant pour nos adhérents

PROGRAMME DU MOIS

06 janvier : Atelier Cuisine (confiture)
14 décembre : En vadrouille (soldes d'hiver)
21 janvier : Atelier Petites mains créatives Parents/Enfants
27 janvier : Tournoi des seniors / Challenge en équipe
29 janvier : Atelier Cuisine (Recettes légères)

Renseignements et inscriptions : 05 59 39 30 42

La Mairie a passé une convention avec l'Espace de Vie Sociale "EVS Notre-Dame", antenne de l'association "La Haut" qui se trouve dans les locaux à Segues (anciennement la MJC) dont le but est de développer des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle.

C'est ainsi que l'association propose d'animer des activités telles que la couture, la cuisine, la création d'objets divers, le chant, les jeux de société.

La Commune avec Goes et Précilhon fait partie des trois collectivités inscrites dans la zone d'intervention de cette antenne, limitrophe au quartier Notre-Dame d'Oloron Sainte-Marie.

La Commune a souhaité s'inscrire dans cette démarche en mettant en place ce partenariat. Dans ce cadre, l'association EVS s'engage à prendre en charge l'organisation de certaines animations à la salle des fêtes d'Estos ou sur les lieux de vie de l'association ; activités auxquelles seront conviés les Estosiennes et Estosiens qui le souhaiteront.

Pour vous inscrire à l'une de ces activités, vous pouvez contacter le **0559393042**.

Les programmes des animations seront affichés chaque mois.

- **PAPI Gave d'OLORON (Programme d'Actions de Prévention des Inondations)**

Mieux prévenir les inondations sur le bassin versant du gave d'OLORON : une réunion publique a eu lieu à Lédéux le 16 septembre 2025.

Etaient conviés principalement les habitants d'Estos et de Lédéux propriétaires d'un logement situé en zone inondable.

-Les principales informations à retenir sont :

-Les propriétaires situés en zone inondable peuvent bénéficier du dispositif ALABRI. Ce dispositif consiste à bénéficier d'un **diagnostic et d'une étude gratuit** (financé à 100% - **sans engagement**). Si par la suite, les habitants souhaitent réaliser les travaux préconisés, ils seront **subventionnés par l'Etat à hauteur de 80%**.

Informations et inscriptions au 0558461870 ou par mail à : diagnostic@institution-adour.fr

- Outre l'étude, la société vous informera sur comment réduire la vulnérabilité de la maison face au risque inondation tel que la mise en place de protection type batardeaux sur les portes et diverses autres mesures.

Les propriétaires qui n'ont pas assisté à la réunion à Ledeux peuvent se renseigner soit auprès de l'institution Adour au n° de téléphone ou par mail mentionnés ci-dessus ou auprès de la mairie.

Au cours de cette réunion publique, il a été également question de la réalisation d'un bassin écrêteur de crue, en amont d'Estos. Toutefois, le problème du financement rend ce projet compliqué à mettre en œuvre.

L'option des protections individuelles est donc pour l'heure le meilleur moyen de faire face à ce risque de crue.

LA VIE DE LA COMMUNE.

Naissance :

- Noah, Joseph **HERNANDEZ IRALDE** le 14 avril 2025
- Estéban, Jean-Baptiste, Gilles **MOUHICA PIQUET** le 17 mai 2025
- Aïna, Reine, Nelly **HORTOPAN** le 29 août 2025

Mariage :

- Le 18 février 2025 : Cynthia-Gloria Victoria Vahiné GROS et Jordan Joël Marcel François HORTOPAN,
- Le 2 août 2025 : Angélique, Paquita, Pauline COURRÈGES et Vincent COURTOIS.

Décès :

- PINGLOT épouse **LOPES** Claire le 3 février,
- **RELIN** Laurent le 10 février,
- DROUILLET épouse **ANDRINOPE** Marie, Dominique le 29 mai,
- **GACHASSIN** Jean-Jacques Robert le 28 novembre,
- SAMPIETRO épouse **CHELET** Marie le 5 décembre,
- **BALDOUMINOUS** Roger le 9 décembre.

CITOYENNETÉ / APPEL AU CIVISME :

Encore cette année faut-il rappeler quelques règles élémentaires :

- **Nuisances sonores : BRUITS, TONTE....**

Les nuisances sonores de voisinage sont en effet potentiellement très nombreuses. Outre les aboiements des chiens (les aboiements sont soumis aux dispositions du Code de la santé publique *Article R. 1334-31*),

On peut citer l'installation de ventilateurs/climatiseurs bruyants, la tonte de gazon à des heures indues, les travaux de bricolage très sonores, l'usage d'appareils ménagers mal ou pas insonorisés, les tirs de pétards, les travaux de réparation générant des bruits excessifs, les appareils de diffusion du son poussés au maximum, etc.

"Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité" (C. santé publ., art. R 1336).

- **Déjections canines :**

Marcher dessus avec le pied gauche porterait bonheur !

Enfin, c'est surtout très désagréable, ces excréments sur les trottoirs et les chemins !

A ce sujet, le chemin piétonnier entre la rue de la Sablière et l'impasse du Clos des Mésanges n'est pas un coin pour déjections.

AIMER se promener dans le village, c'est aussi le RESPECTER !

Lorsque vous vous promenez avec votre chien, merci de penser à vous munir d'un sac pour ramasser les déjections canines.

- **Stationnement réglementé sur la chaussée : stationnement abusif**

À titre d'exemple, stationner sur un trottoir est considéré comme un stationnement gênant relevant des **contraventions de 2e classe** (amende de 35 € sans retrait de points sur le permis de conduire). Seule exception : lorsqu'un marquage au sol délimite l'emplacement.

- **Respect de la signalisation routière :**

Nous vous encourageons à être attentif au respect des règles communes et en particulier pour ce qui concerne la **vitesse limitée à 30 km/h** sur l'ensemble des rues du bourg en zone urbanisée pour garantir la sécurité des piétons et des enfants à hauteur des portails d'accès.

- **Obligation d'entretien et d'élagage :**

Nombreux ont été les rappels dans les précédents bulletins municipaux. Pour autant, certains propriétaires ne respectent toujours pas leurs **obligations légales en matière d'entretien et d'élagage**.

Les arbres, arbustes ou végétaux doivent être taillés de manière à ce qu'ils ne dépassent pas la limite de propriété. Vous devez prévoir une taille de manière à ce que la végétation pousse chez vous et n'empiète pas sur le domaine public.

Comment remédier à ce comportement qui oblige certains usagers (comme les chauffeurs des camions-bennes de collecte) à légitimement se plaindre de la gêne occasionnée par la végétation qui dépasse sur la voie publique.

Sensibiliser à nouveau les personnes concernées paraît vain tant les réactions ne s'inscrivent pas dans la durée, voire sont inexistantes.

Un nouvel appel au bon sens et au respect des autres est malgré tout à nouveau lancé pour convaincre les récalcitrants. Il serait malheureux que les élus soient forcés de contraindre ces administrés à devoir se conformer à leurs obligations.

Dans le même esprit, attention également aux branches d'arbres susceptibles d'endommager les lignes aériennes (Électriques, télécom. Etc..) ou celles masquant les lampadaires de la voie publique. Elles doivent être élaguées par les propriétaires concernés.

Par ailleurs, les arbres fragiles qui représentent un danger de chute sur la voie publique doivent être écimés ou abattus. Malgré que vous soyez assurés, si le mauvais état sanitaire de ces arbres est avéré, la responsabilité des propriétaires en cas d'accident grave est susceptible d'être recherchée et engagée tant au plan civil que pénal (mise en danger d'autrui).

Mieux vaut se protéger en faisant ce qu'il faut avant que l'accident ne survienne; après, il sera trop tard pour réagir.

ENVIRONNEMENT.

- **Informations SICTOM :**

- **Optimisation des collectes : comprendre les évolutions du service et les enjeux financiers :**

- ***Pourquoi moins de passages en ordures ménagères ?***

La réduction de la fréquence de collecte s'inscrit dans une **logique d'optimisation du service** et de **transition écologique**:

- **Adaptation** du service aux habitudes des foyers qui sortaient déjà leur bac d'ordures ménagères, soit à moitié vide, soit une semaine sur deux.
- **Réduction des volumes** : grâce au tri et au compostage les volumes d'ordures ménagères ont diminué.
- **Incitation au tri** : une collecte moins fréquente encourage les usagers à mieux trier leurs déchets, réduisant ainsi les tonnages soumis à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)
- **Réduction de l'empreinte carbone** : moins de tournées = moins de carburant consommé = moins d'émissions de CO2.

- Pourquoi une hausse des coûts malgré un service "réduit"?

La collecte n'est qu'une partie du coût. Le traitement des déchets, les déchèteries, la prévention, les équipements et les taxes (comme la TGAP) représentent une part importante du budget.

Moins de tournées ne veut pas dire moins de service, mais un service plus durable.

La hausse des coûts est principalement liée à des **investissements structurants** et à l'**augmentation des charges de fonctionnement** :

Investissements pour moderniser le service

- Installation de **PAV (Point d'Apport Volontaire)**: déploiement sur l'ensemble du territoire pour faciliter le tri et réduire les volumes d'ordures ménagères résiduelles et harmonisation de la collecte, selon deux modalités de fonction de l'habitat **PAP (Porte A Porte)** en zone pavillonnaire et bourgs des communes sans contraintes techniques. Le **PAV** est réservé aux habitats ruraux éloignés ou cœurs des communes historiques).
- **Acquisition de camions-grue** : nécessaires pour la collecte des PAV.
- **Systèmes de contrôle d'accès en déchèteries** (pour que le service soit réservé à ceux qui payent pour ce service) **et d'identification des bacs** (pour connaître l'utilisation du service et pour préparer une tarification incitative plus juste à l'avenir si elle était décidée par les élus).

Augmentation des charges

- **Carburants** : hausse continue des prix du diesel et de l'entretien des véhicules.
- **TGAP** : augmentation progressive de cette taxe nationale sur les déchets non valorisés (enfouissement et incinération).
- **Salaires et charges sociales** : revalorisation des salaires, notamment dans les métiers de collecte et du tri.
- **Maintenance et renouvellement du parc** : camions, bacs, bornes, logiciels de gestion....
- **Coût de traitement des déchets** : dont le volume ne diminue pas suffisamment pour compenser les hausses de charges supplémentaires.

OBJECTIF : Contenir les hausses futures

Ces investissements permettent :

- De **limiter les hausses tarifaires** à moyen terme.
- **D'améliorer la qualité du service** tout en respectant les obligations réglementaires (notamment liées à la sécurité des agents et des usagers) et environnementales.

Message aux usagers

"La Communauté de Communes du Haut-Béarn investit pour moderniser le service de collecte, réduire les déchets et maîtriser les coûts à long terme.

Moins de passages ne signifie pas moins de service, mais un service plus durable et mieux adapté aux enjeux actuels"

Pour tous renseignements, rendez-vous sur **sictom-hautbearn.com** ou par téléphone au **05 59 39 55 10**.

Divers :

- Pensez à nettoyer vos bacs régulièrement pour votre confort et celui des agents de collecte. Veillez à remiser ces bacs dès que possible après la collecte.
- Pensez au compostage : plus de déchets organiques à l'incinération.
- Pensez aussi à mieux trier vos déchets pour éviter les surcoûts.

Pour information : Le coût par habitant concernant les ordures ménagères, emballages et papiers, verre, déchèteries a augmenté de 10% entre 2023 et 2024 passant de 122€ à 135€ par habitant.

Mentionnons que : Le Sictom a procédé, en collaboration avec la mairie, à une opération d'information des usagers sur la collecte des déchets et de mise en place de puces sur les bacs de collecte détenus. L'ensemble des habitants ont répondu favorablement, à part deux foyers lesquels s'exposent à terme à des refus de collecte si leurs bacs ne sont pas dotés de puces comme préconisé.

• Calendrier de ramassage des ordures ménagères 2026.

Jour de collecte
MARDI

TOUS LES 15 JOURS



Collecte en porte à porte, tous les 15 jours
en alternance pour chaque flux de déchets.

Semaine
impaire



Ordures
ménagères

Semaine
paire



Déchets recyclables
(emballages et papiers)

Semaine paire ou impaire ?

Une année compte 52 semaines.

Les numéros des semaines sont indiqués
dans la colonne de gauche du tableau pour
chaque mois.

1,3,5... à 51 semaines impaires

2,4,6... à 52 semaines paires

Les foyers actuellement collectés en point de
regroupement ne sont pas concernés par ces
jours de collecte. Les points de regroupement
évolueront progressivement en point d'apport
volontaire à partir de 2026.

JANVIER 2026						
N°	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam. Dim.
1				1	2	3 4
2	5	6	7	8	9	10 11
3	12	13	14	15	16	17 18
4	19	20	21	22	23	24 25
5	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER 2026						
N°	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam. Dim.
6						1
7	2	3	4	5	6	7 8
8	9	10	11	12	13	14 15
9	16	17	18	19	20	21 22
10	23	24	25	26	27	28

MARS 2026						
N°	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam. Dim.
11						1
12	2	3	4	5	6	7 8
13	9	10	11	12	13	14 15
14	16	17	18	19	20	21 22
15	23	24	25	26	27	28 29
16	30	31				

AVRIL 2026						
N°	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam. Dim.
17						1 2
18	3	4	5	6	7	8 9
19	10	11	12	13	14	15 16
20	17	18	19	20	21	22 23
21	24	25	26	27	28	29 30

MAI 2026						
N°	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam. Dim.
22						1 2 3
23	4	5	6	7	8	9 10
24	11	12	13	14	15	16 17
25	18	19	20	21	22	23 24
26	25	26	27	28	29	30 31

JUIN 2026						
N°	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam. Dim.
27						1 2 3
28	4	5	6	7	8	9 10
29	11	12	13	14	15	16 17
30	18	19	20	21	22	23 24
31	25	26	27	28	29	30

JUILLET 2026						
N°	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam. Dim.
32						1 2 3 4 5
33	6	7	8	9	10	11 12
34	13	14	15	16	17	18 19
35	20	21	22	23	24	25 26
36	27	28	29	30	31	

AOÛT 2026						
N°	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam. Dim.
37						1 2
38	3	4	5	6	7	8 9
39	10	11	12	13	14	15 16
40	17	18	19	20	21	22 23
41	24	25	26	27	28	29 30

SEPTEMBRE 2026						
N°	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam. Dim.
42						1 2 3 4 5 6
43	7	8	9	10	11	12 13
44	14	15	16	17	18	19 20
45	21	22	23	24	25	26 27
46	28	29	30			

OCTOBRE 2026						
N°	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam. Dim.
47						1 2 3 4
48	5	6	7	8	9	10 11
49	12	13	14	15	16	17 18
50	19	20	21	22	23	24 25
51	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE 2026						
N°	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam. Dim.
52						1
53	2	3	4	5	6	7 8
54	9	10	11	12	13	14 15
55	16	17	18	19	20	21 22
56	23	24	25	26	27	28 29
57	30					

DÉCEMBRE 2026						
N°	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam. Dim.
58						1 2 3 4 5 6
59	7	8	9	10	11	12 13
60	14	15	16	17	18	19 20
61	21	22	23	24	25	26 27
62	28	29	30	31		

LE COIN DES ASSOCIATIONS

• L'association Culture et Patrimoine :

Cette année, notre association a proposé différents événements aux villageois en essayant de varier et d'innover pour intéresser le plus grand nombre d'entre vous.

En voici un petit résumé:

- Le samedi 29 mars un concert gourmand sucré s'est déroulé à la salle des fêtes où vous avez pu applaudir un spectacle musical présenté par le groupe "Les Voisines". Nous avons terminé l'après-midi autour d'une table à déguster boissons chaudes et pâtisseries.

- Le samedi 12 avril, nous avons organisé une sortie à MONEIN fait une visite guidée de l'église de SAINT-GIRONS et de sa charpente en bois. Elle comprenait un spectacle "son et lumière" ainsi qu'une visite guidée par l'office du tourisme.

- Le samedi 21 juin, nous sommes allés passer une journée à la découverte de la ville de SAN SÉBASTIAN. Au programme, repas au restaurant, visite de la ville à pied puis montée en funiculaire au monte IGUELDO pour tout le monde dans la joie et la bonne humeur.



- **Le samedi 29 novembre** s'est déroulé notre MARCHÉ DE NOEL composé de nombreux artisans et quelques producteurs réunis autour et dans la salle des fêtes. Chocolat et vin chaud pour tous, Père et Mère Noël pour les petits et les grands ont donné un avant goût des fêtes de fin d'année.
- Pour cause de mauvais temps, notre vide grenier annuel a été annulé et reporté vraisemblablement au printemps.

Pour 2026, nous réfléchissons à d'autres projets et nouveautés.

Sachez que vous pouvez tous intégrer notre association, il ne vous en coûtera que 10 € de cotisation annuelle. Faites nous le savoir en appelant au **07 83 64 48 82**. Plus on est nombreux, plus les idées surgissent.

• **Les Pelotaris du l'Abérou :**



Les Pelotaris de l'Abérou présentent leurs meilleurs vœux pour 2026 à tous les habitants du village.

La création du fronton a permis de créer un lieu de rencontre et une animation au cœur du village. C'est un espace convivial où différentes générations aiment à se retrouver.

Notre association est composée pour la majorité d'Estosiens dont l'ambition est de faire vivre le fronton et faire connaître le village par le biais du tournoi annuel que nous organisons au printemps depuis maintenant 9 ans.

Les joueurs de divers horizons (Oloron, villages voisins, vallées béarnaises Soule) reviennent chaque année avec grand plaisir.

Nous vous invitons à venir partager avec nous en fin

d'après-midi un moment sportif dans une bonne ambiance lors du déroulement de la compétition.

Le tournoi est ouvert à tous (débutants à joueurs confirmés), Nous limitons le nombre d'équipes autour de 70 pour des raisons logistiques et de respect du voisinage.

Cette année 2025, il s'est déroulé du 6 Avril au 21 Juin. Nous l'avons clôturé par de belles finales suivies d'une soirée festive. La paella de la maison Gorin de Gurmençon a été très appréciée par la centaine de convives présents.

A l'heure actuelle nous sommes dans la préparation du tournoi 2026 qui débutera le 4 Avril pour se terminer le 27 Juin, nous vous rappelons qu'il est ouvert à tout le monde, n'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressés.

Le Président : Pierre Bonnefon

• **La Boule Estosienne :**

Le club vous souhaite une bonne année 2026.

L'occasion aussi de vous présenter les 3 équipes qui ont participé aux concours organisé à Estos.



• Le quiller d'Estos :

Tous les vendredis à 18 h, le plantier MENVIELLE d'Estos est ouvert à toutes les personnes qui désirent découvrir ce jeu ou sur Rendez-vous. Des compétitions sont aussi organisées comme le championnat départemental ou la coupe des gaves.

Comme chaque année, des réunions de la fédération de quilles de 9 ou du comité départemental se déroulent au quiller d'Estos.



L'association a accueilli le championnat départemental des Pyrénées Atlantiques, le 17 mai, les résultats ont été contrastés.

Le 14 juin, 3 de nos quillous ont été sélectionnés pour les finales Patrice REY est devenu champion de France 2^{ème} catégorie.

Le club a organisé aussi la coupe des gaves à Oloron et Estos, le 26 juillet.

Notre association a participé aussi au trophée Simin Palay à Beuste (Septembre), au challenge de Tursan à Arboucave (Octobre) et à la coupe du Souvenir (novembre) à Morlaàs sans ramener de trophée

Durant cette saison pour les tirs de classement

championnats de France, nos joueurs se sont déplacés sur tous les plantiers de Béarn, Bigorre et Landes.

Nos « quillous » ont déjà entamé les tirs de classements du championnat de France 2026 dont les finales se dérouleront en juin 2026 dans des lieux qui sont à déterminer : 6 plantiers pour 6 finales.

Le premier déplacement s'est déroulé en novembre à Renung dans les landes.

Il restera au premier semestre 2026, 9 autres concours dans les plantiers du Béarn, de Bigorre et des Landes

Comme chaque année en mai, le club a participé à la foire du 1^{er} mai en faisant une démonstration et une initiation au jeu de quilles, place Saint Pierre à Oloron Sainte Marie et comme tous les ans nous organisons une animation de quilles de neuf pendant 1 week-end pour L'association Meeplejuice.

Cette année nous avons aussi organisé une présentation des quilles de neuf pour les écoles bilingues « OC bi MAIADAS » les 21,22 et 23 mai.

Personnes joignables à Estos pour la découverte :

- Claude MENVIELLE : 06 87 39 67 41
- François MENVIELLE : 06 88 60 18 31

• Le comité des fêtes :

Le comité des fêtes organise plusieurs événements durant l'année.

- **Pour Pâques** : nous organisons une après-midi thématique. Au programme, pâtisseries, chasse aux œufs et atelier déco.

A la mi-juin : le comité organise les fêtes du village. L'année dernière, le repas a été animé par les chanteurs du Faget, que nous remercions particulièrement pour leur convivialité et leur investissement, ainsi que pour avoir offert la recette de leur animation au Comité.

L'année 2025 a été marquée par une affluence record durant le bal du samedi soir, tous les membres du comité étaient présents pour répondre à la forte demande qu'elle soit au bar ou à la restauration.

Début octobre : Pour la deuxième année consécutive, nous avons organisé une paëlla, avec en chef cuisinier, un habitant du village : Martin Quiros. Nous le remercions pour le temps passé et son savoir-faire.

Pour Halloween : une autre après- midi thématique a été réalisée pour les jeunes. Au programme la traditionnelle sculpture de citrouille ainsi que la pinata et autres activités ont occupés les jeunes de 3 ans à 18 ans, tout l'après -midi du 31 octobre. Cette animation a rencontré un franc succès.



En décembre : Enfin, le repas de Noël est venu clôturer cette année 2025 riche en événements, la garbure ainsi que le confit de canard ont été comme à l'accoutumé aux goûts des convives.

Nous profitons de cet espace pour remercier l'ensemble des villageois présents lors de nos différentes manifestations. Votre participation à tous ces événements montre votre intérêt à la vie du village et nous motive pour continuer à vous proposer d'autres animations.

Nous souhaitons accueillir de nouveaux membres ; donc si tu as 15 ans et que tu es plein de bonne volonté, nous serons ravis de t'accueillir dans nos rangs. Pour cela tu peux nous contacter au 06-83-57-91-83 ou bien sur la page Instagram du comité des fêtes. Tes amis sont les bienvenus également.

A très bientôt, et bonne année 2026 à tous les Estosiennes et Estosiens.
Au plaisir de se revoir. Le Comité

- **L'association de danse béarnaise Pas Volats :**

Tout au long de l'année 2025, la quarantaine de danseuses et danseurs de Pas Volats et section danse trad des Amis du Cangran se sont réunis tous les jeudis soirs à 20h30, **semaines paires à Estos et semaines impaires à Moumour**, sauf durant la période estivale.

En moyenne, chaque jeudi regroupe plus de 24 danseuses et danseurs qui, dans la bonne humeur et dans une très bonne ambiance, dansent sur des musiques traditionnelles, effectuant des sauts béarnais et basques, des rondeaux, des polkas, des mazurkas, des Scottish, des bourrées, des rondes...

La soirée, se termine souvent autour d'un moment de convivialité.



L'association Pas Volats a participé à l'édition du Carnaval d'Oloron 2025, animant le cortège de tête, dansant sur les lieux de pause et encadrant les enfants des écoles bilingues et de la Calandreta.

Les différentes répétitions et apprentissages des jeudis ont permis aux danseuses et danseurs de participer à plusieurs bals trad, de plus en plus nombreux dans notre Béarn. Cela ravit notre association de voir que notre patrimoine culturel immatériel, nos us et coutumes intéressent de plus en plus de personnes, y compris des jeunes car la danse trad est accessible à tous !

- **Remerciement :**

Enfin, il faut rendre hommage à **Pauline Robinet** qui gère le site Facebook dédié aux associations. C'est ainsi que vous pouvez suivre les annonces des compétitions et la vie des associations grâce à son dévouement.

INFOS PRATIQUES :

INFIRMIERES : MAIRIE ESTOS 1^{er} étage :

☎ DELANNE Stéphanie : 06 81 43 97 21

☎ VIGNAU Christine : 06 81 43 97 21

KINESITHERAPEUTE et OSTEOPATHE : MAIRIE ESTOS 1^{er} étage :

☎ SAN MARTIN Vincent : 07 69 84 25 96

Multiples pathologie : orthopédie, neurologie, respiratoire, postopératoire, réadaptation.

SYNDICAT EAU POTABLE: MAIRIE ESTOS :

☎ 07.72.77.58.51 - Philippe CASAUX Président du Syndicat - aepelv@laposte.net. Ouverture au public le mercredi de 14 h à 16 h

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT: MAIRIE DE GOES :

☎ 05.59.39.88.30 - siaescou64400@gmail.com. Ouverture au public le mardi 10h à 12h - 14h à 16h

SPANC : ☎ 05.59.36.15.20

SACPA / N° à joindre en cas de chiens errants : ☎ 06.73.71.27.51

SERVICE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES :

☎ 05 59 39 55 10

ELECTRICITE : à joindre si coupure d'électricité. ☎ Appeler le n° qui figure sur votre facture

SYNDICAT MIXTE DES GAVES ASPE ET OSSAU :

Siège : CCHB - 12 place de Jaca 64400 Oloron Ste Marie ☎ 05.59.10.02.31

CONCILIATEUR DE JUSTICE : M BLOCH Jean Philippe : jean-philippe.bloch@conciliateurdejustice.fr.

Permanences: Espace de Vie Sociale Notre Dame d'OLORON SAINTE MARIE 05 59 39 30 42 - 1^{er} mardi de chaque mois de 9H00 à 12H00.

Espace de Vie Sociale Notre Dame d'Oloron ☎ 05.59.39.30.42

ACCUEIL CENTRE SOCIAL : Ste Croix : 05.59.39.35.93

- Service Consommateurs
- Médiateurs familiaux

HORAIRES MAIRIE :

Lundi : de 8 h à 12 h.

Mardi : de 8 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30.

Mercredi : de 8 h à 12 h.

Jeudi : de 8 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30.

Permanence du Maire et des Adjoints : Le samedi de 10 h 30 à 12 h.

Liste des entreprises sur Estos :

AMONDARAIN Ana.....	06 75 79 85 61	Assistante maternelle
AUX QUATRE SAISONS.....	06 50 90 12 93	Entretien, taille, tonte...
BERNARDICOU J.Christophe.	06 03 56 66 93	Bricolage à domicile
CHABOUD Christophe.....	06 27 50 05 89	PEC Bâtiment
DEVISE Véronique.....	07 86 53 00 22	Secrétaire indépendante
ESTECAHANDY.....	06 67 88 32 19	Entreprise de Taxis
GAIRIN Max.....	05 59 39 79 63	Entreprise de peinture
ROBINET Pauline.....	07 80 79 49 43	Conseil en relations publiques et communication
SARL MENVIELLE.....	05 59 39 29 60	Entreprise travaux Agricoles
TAUZY TB	05 59 39 66 90	Electricien